

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—
2^e SÉRIE. — TOME III.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1853

RENSEIGNEMENTS

POUR SERVIR A LA

NUMISMATIQUE DE LA SECONDE RACE.

PL. XVIII.

La rareté des monnaies frappées au nom de Lothaire I^{er}, fils de Louis le Débonnaire, est une des causes principales de la difficulté qu'on rencontre dans la classification de ces monuments; et cette rareté s'explique d'autant moins que l'histoire confirme pleinement l'opinion, assez généralement admise, que Lothaire a dû frapper monnaie déjà du vivant de son père.

Je ne prétends pas trier la monnaie de ce long règne, et déterminer les pièces frappées avant et celles qu'on a frappées après 840; mais je crois qu'il importe de communiquer le moindre renseignement qui se présente, pouvant venir en aide à l'étude de notre histoire monétaire.

Le Blanc donne un denier portant les noms des deux empereurs Louis I^{er} et Lothaire; je doute que ce denier ait été retrouvé depuis; aussi ne s'en est-on guère occupé.

M. de Longpérier, dans sa *Notice des monnaies françaises de la collection Rousseau*, publiée, sous le n^o 522, un denier au nom de l'empereur Lothaire, frappé à Bordeaux; voy. aussi Fougères et Combrouse, n^o 242. Bordeaux,

situé dans l'Aquitaine, n'a pas fait partie des États échus à Lothaire à la mort de son père; mais Lothaire fut associé à l'empire en 817 et enfin sacré empereur en 823; dès lors, observe très-bien M. de Longpérier, « rien ne s'opposait « plus à ce qu'on le vît figurer sur la monnaie avec l'indication de sa dignité. » Voilà qui est tellement clair et simple que l'histoire des Sarrasins envahissant les marches d'Espagne devient, me semble-t-il, un embarras dans la question, puisque Lothaire n'alla même pas en Aquitaine.

Je possède un denier inédit du même empereur, dont voici la description :

Av. + HLOTARIVS MP, croix.

Rev. TVRO } NES, en deux lignes.

Poids, 1.57. — Pl. XVIII, fig. 7.

Ce denier, unique et d'une bien belle conservation, n'a, comme celui de Bordeaux, pu être frappé que du vivant de son père, Lothaire n'ayant jamais possédé Tours.

Parmi les monnaies carlovingiennes provenant des fouilles de Duerstede, en Hollande, et dont j'ai donné la liste dans la *Revue*, tome II, 2^e série, se trouvaient six deniers de Lothaire I^{er}. Je crois avoir établi alors que pas une de ces pièces n'est postérieure au règne de Louis le Débonnaire, et pas même à 857, année de la destruction de ce pays par les Normands. Or, parmi la monnaie au nom de l'empereur Lothaire, se trouvaient deux types pour Duerstede et un pour Verdun.

Voilà donc une série de preuves irrécusables du monnayage de Lothaire pendant son association à l'empire; mais depuis son couronnement, c'est-à-dire de 825 à 840,

ce monnayage était donc une constatation publique de cette association.

Aujourd'hui, je crois pouvoir démontrer que Lothaire I^{er} n'a pas même attendu qu'il fût couronné par le pape pour faire battre monnaie. Je vais d'abord donner la liste de vingt-deux deniers déterrés tout récemment, et que je viens d'acquérir :

- 1° Louis I^{er}; denier à effigie et au temple . . . 1 pièce.
- 2° Le même; deniers avec noms de lieux . . . 3 id.
- 3° Le même; deniers au type ordinaire (la croix cantonnée et le temple). 14 id.
- 4° Pepin I^{er} d'Aquitaine; deniers à effigie . . . 2 id.
- 5° Lothaire I^{er}; id. 2 id.

Voici la description des deux deniers de Lothaire :

Av. ✠ HLOTHARIVS AGVS. Buste lauré à droite.

Rev. ✠ PISTIANA RELIGIO. Temple sur deux degrés.

Poids fort, 1.75. — Pl. XVIII, fig. 5.

Av. HLOTHA | RIVS AG. Buste diadémé à droite, descendant jusque sur le grenetis.

Rev. Comme à la pièce précédente.

Poids, 1.65. — Pl. XVIII, fig. 6.

On connaissait déjà plusieurs exemplaires d'un denier à l'effigie de Lothaire I^{er}, sur lequel il se nomme *Empereur Auguste* (HLOTHARIVS IMP AV ou IMP AVG), voy. de Longpérier, *Notice*, etc., pl. III, fig. 524. Sur les précieux deniers que je viens de décrire, il s'abstient de prendre le titre impérial; mais ils diffèrent tellement entre

eux par le style et les détails du type en général, qu'il semble évident qu'ils n'appartiennent pas au même atelier monétaire. Au surplus, le catalogue de la collection de Renesse, sous le n° 7974, signale un denier *sans l'effigie*, qui porte la légende HLOTHARIVS ACVS (*sic*) autour d'une croix cantonnée, au revers, le temple et la légende pieuse; voilà qui doit certes exclure toute pensée de négligence à l'adresse des ouvriers, habitués qu'ils étaient encore à inscrire le titre impérial sur la monnaie du père et de l'aïeul de Lothaire, tandis que la qualification d'*Auguste* est la conséquence nécessaire de la situation expectante du futur empereur.

En effet, on sait que c'est pendant le concile tenu à Aix-la-Chapelle, en 817, que Louis le Débonnaire associa son fils aîné, Lothaire, au gouvernement de ses vastes États; mais il ne fut couronné empereur qu'en 823, de sorte qu'il ne put prendre le titre impérial pendant ce long intervalle de six années. Je trouve l'assurance de cette conclusion dans la lettre qu'écrivit Louis II, fils de Lothaire, à l'empereur Basile, qui lui contestait le titre impérial; voici le passage décisif de cette lettre : « ... Quant au titre « d'empereur, il nous est donné par toute la terre, « parce que nous avons été oint par le pape. » Si donc Lothaire s'est tout simplement nommé HLOTHARIVS AVGVSTVS sur mes deniers à son effigie, et sur celui, sans effigie, de la collection de Renesse, c'est qu'il n'avait pas encore été oint par le pape.

Je viens d'indiquer deux monnaies frappées avant le couronnement de l'empereur, 817 à 823. Les deux deniers de Bordeaux et de Tours appartiennent indubitablement à

la seconde époque de l'association de Lothaire à l'empire, 823 à 840. Je dis, en outre, que ceux qui furent déterrés à Duerstede, et dont je figure quelques variétés sous les n^o 8 à 11 de ma planche, sont de la même époque. Mais ici se présente tout naturellement cette question : Quelles sont les monnaies frappées par Lothaire après la mort de son père, Louis I^{er}, de 840 à 855? Je laisse la solution de cette question à des numismates plus versés que moi dans la science; je ferai seulement ces deux observations : d'abord, qu'il a probablement continué certains types dont il serait sans doute bien difficile de faire la chronologie; ensuite, je proposerais de donner à cette troisième époque du règne de Lothaire les deniers qu'il a frappés à Lucques, Pavie, Milan, etc., parce que les fouilles de Duerstede, qui ont cependant produit tant de pièces italiennes frappées pour Charlemagne et Louis le Débonnaire, n'en ont fourni aucune au nom de Lothaire pour des villes de l'Italie; je recommande cette circonstance à l'attention des numismates.

Je passe à la description des deux deniers de Pepin I, roi d'Aquitaine :

Av. ✠ PIPPI | NVS REX. Tête nue à droite, cheveux et barbe hérissés; la bouche béante; l'œil enfoncé dans la tête; six traits partent du tronc et descendent sur le grenetis, se séparant trois par trois; dans le vide apparaît un caractère qui semble être l'*Omega*; derrière la tête une barre.

Rev. AQVITANIAORVM (les deux derniers A sont renversés). Sorte de temple; la lettre T remplace la croisette du faite; dans l'intérieur une croisette.

Poids, 1,67. — Pl. XVIII, fig. 5.

Av. ✠ PIPINVS RE, buste cuirassé, à droite, la tête ornée d'un bandeau.

Rev. BITV | RICES, en deux lignes.

Poids, 1.50. — Pl. XVIII, fig. 4.

Ces deux deniers sont parfaitement conservés; celui de Bourges est même plus pur encore que l'autre, cependant il pèse 13 centigrammes de moins. Il en est de même pour ceux à l'effigie de Lothaire qui sont également d'une conservation irréprochable et qui diffèrent encore entre eux de 10 centigrammes. Enfin je donne pl. XVIII, fig. 1, le denier à l'effigie de Louis I, provenant de mon acquisition, et qui pèse gr. 1.75, et à côté de celui-là j'en reproduis un autre, tout aussi beau et aussi entier, provenant des fouilles de Duerstede, et qui ne pèse que gr. 1.50, soit 25 centigrammes de différence. Ces résultats constatent une fois de plus l'impuissance des lois et de leurs mandataires à réprimer les désordres qui n'ont pas cessé de subsister dans la fabrication de la monnaie de la seconde race, et l'on ne peut tirer d'autres conséquences de cette variabilité dans le poids de monnaies contemporaines et de mêmes types, que de considérer les plus pesantes comme devant représenter, ou à peu près, le poids légal (1). Je ne pense pas que l'on

(1) Si M. de Longpérier voulait admettre cette conclusion qui me semble extrêmement logique en présence des résultats que je viens de signaler, je lui rappellerais mon petit *Mémoire sur la monnaie de Charlemagne*, auquel il n'a pas répondu, bien qu'il se soit engagé, par écrit, à me réfuter, et lui demanderais, sous forme de Note supplémentaire, s'il est raisonnablement possible de donner au règne de Charles le Chauve une catégorie de pièces dont les plus pesantes restent même *au-dessous du poids de celles de Louis I* ?

mette en doute l'époque de l'émission de mes deux deniers à l'effigie de Lothaire I; eh bien, celui, bien beau et bien entier de la collection Rousseau, n° 524, sans doute postérieur aux miens, ne pèse que gr. 1.60. Si maintenant je tiens compte du poids des deniers au grand monogramme de Charles I, dont les plus forts pèsent gr. 1.70, tandis que des deniers à effigie aux noms de Louis I, de Pepin I d'Aquitaine, et de Lothaire I, évidemment frappés immédiatement après la mort de Charlemagne, donnent de gr. 1.67 à gr. 1.75 trébuchants, j'ai la conviction que Charlemagne a frappé des deniers à effigie approchant de ce dernier poids, tout en maintenant l'opinion qu'il a continué, après son couronnement, à frapper, concurremment avec sa nouvelle monnaie impériale, ses anciens deniers au monogramme; malheureusement les deniers à l'effigie de Charlemagne sont d'une rareté excessive et ceux qu'on a retrouvés, ayant souffert plus ou moins, n'ont pu nous donner des indications assez précises.

J'ai donné le dessin du denier de Pepin I, fig. 3, parce qu'il diffère beaucoup de ceux qu'ont publiés le Blanc et Combrouse, et qui étaient peut-être aussi les seuls connus jusqu'à ce jour. Quant au denier frappé à Bourges, fig. 4, c'est une pièce nouvelle et qui me paraît offrir un intérêt considérable (1). J'étais loin de prévoir, en écrivant mon

(1) Un denier de Bourges, mal frappé, l'empreinte doublée du côté de la tête, et en outre en mauvais état, a été attribué à Pepin I. Il finit par entrer dans la colossale collection Rousseau. Voici ce qu'en dit M. de Longpérier au n° 550 de sa *Notice* : « Plusieurs fois ce MÊME DENIER a été publié « comme portant le nom et le buste de Pepin. Il n'en est rien cependant. « ... Après un examen attentif de la pièce, je puis affirmer qu'elle porte

article sur des monnaies de Charlemagne, que j'aurais eu à reparler de si tôt du denier à effigie au nom d'un Charles, pour Bourges, *Catalogue Rousseau*, n° 532.

J'ai signalé alors la présence d'une obole de Charles, pour l'Aquitaine, parmi les pièces déterrées à Duerstede; j'ai dit que cette obole ne pouvait être une pièce posthume, comme le prétend M. de Longpérier, p. 149 de sa *Notice*, et, en appelant de nouveau l'attention des numismates sur cette monnaie, j'ai eu occasion d'exprimer ma pensée sur le denier à effigie, de Bourges, au nom de Charles, « dont
« le type et le poids, disais-je, conviennent mieux au règne
« de Charlemagne qu'à celui de Charles le Chauve. » J'ajoutais, pour étayer mon opinion, que, de l'aveu même de M. de Longpérier, Louis I avait probablement déjà supprimé le buste à l'époque où Charles le Chauve devint roi d'Aquitaine; que « nous ne connaissons aucune mon-
« naie à effigie pour Charles le Chauve, tandis que ce type
« appartient incontestablement à Charlemagne, » enfin qu'en attribuant ce denier à Charles le Chauve, « ce serait
« aller en sens inverse de la classification que nous indi-
« quent les *monuments connus des deux règnes*. »

M. de Longpérier donne le poids de cinq exemplaires à lui connus du denier à effigie de Bourges au nom de Charles; il y en a trois de belle conservation; ils pèsent gr. 1.42, 1.45 et 1.52. « Ce résultat est tel, dit l'auteur de
« la *Notice*, que j'aurais été tenté d'attribuer ces deniers à
« Charlemagne, si leur style n'avait pas été si incorrect. Je

« un buste tourné à gauche, et entouré de la légende + CARLVS RE,
« qui est actuellement réduite aux lettres que j'ai placées dans la descrip-
« tion. » Ce denier est donc inédit.

« erois, en somme, qu'ils ont été frappés pour Charles le
« Chauve lorsque son père le fit, en 855, une première fois
« roi d'Aquitaine (1). » La découverte d'un denier à ce
type au nom de Pepin I, devait faire revivre cette question.

L'argument que pose M. de Longpérier pour refuser le
denier CARLVSRE à Charlemagne, n'a certes rien de sé-
rieux, selon moi. Il est vrai, en effet, que les deniers à
l'effigie de Charlemagne et au temple avec la légende
pieuse, sont d'un *style bien correct*, mais il en est tout autre-
ment de ses deniers, à effigie aussi, frappés à Rouen et à
Trèves. Que l'on compare encore la mauvaise fabrique de
la plupart des deniers à l'effigie de Louis I avec noms de
lieux, à quelques-uns au revers du temple, d'un style si élé-
gant, par exemple à celui que je donne pl. XVIII, fig. 2 (2);
les croirait-on du même règne? Et que dire des deux
deniers au buste du même Pepin I, fig. 3 et 4, le premier
rappelant les monuments visigoths, et le second d'un travail
si large et si correct? Je conserve aussi une trentaine de
deniers au temple, type commun, de Louis I; enfin j'ai
assez bien de deniers du même prince avec noms de lieux;
eh bien, l'ensemble de ces pièces donne pour résultat que
tel atelier avait de bons artistes et que tel autre n'avait que
des ouvriers sans goût et sans intelligence. Au surplus, je
donne sous les n^{os} 8 à 11, cinq deniers au nom de l'em-
pereur Lothaire, tous trouvés à Duerstede et, indubitable-
ment pour moi, fabriqués du vivant de Louis le Débonnaire

(1) Il eût été bien difficile cette fois d'attribuer la légèreté de ces poids
à la *mauvaise préparation des flans*, ainsi qu'on a voulu le faire pour le
denier *unique* de Toulouse, au nom de Pepin I (p. 145 de la *Notice*).

(2) Sur ce denier la figure est très-visiblement ornée d'une moustache.

(probablement avant 857), et on sera frappé des différences de style qu'ils offrent entre eux, bien qu'ils soient contemporains et du même personnage (1).

Les incorrections et altérations plus ou moins sensibles que l'on remarque sur quelques pièces au temple et à la légende *Christiana Religio*, ont fait considérer plusieurs de ces deniers comme posthumes; ce seraient, d'après M. Filion, des monnaies épiscopales ou abbatiales; des monnaies de cathédrales et d'églises. M. de Longpérier pense qu'une étude attentive des deniers au temple dont il s'agit aurait pour résultat de faire voir qu'un grand nombre de ces deniers doit être attribué à Louis II, empereur, et à d'autres princes de cette dynastie. Je ne doute pas que ce type n'ait été copié plus tard, mais je possède des deniers au temple, trouvés dans des conditions qui donnent la certitude qu'ils sont du temps de Louis I, et dont, cependant, quelques-uns offrent ces bizarreries qui semblent mettre leur origine en question. Je donne, sous le n° 12 de ma planche, deux deniers extrêmement curieux sous ce rapport; l'un provient des fouilles de Duerstede, l'autre est un des 14 deniers au temple de ma nouvelle acquisition. Le côté qui porte la légende *XPISTIANA RILCIO* (*sic*), et la lettre *S* sous le temple, est du MÊME COIN; mais, tandis que la légende nominale est correctement écrite sur une pièce, l'autre donne *HLVDOVVDCVSHIP*, la première lettre est aussi

(1) Le denier de Lothaire, à la légende trilinéaire *DOR | ESTA | TVS*, a également été retrouvé à Duerstede; si je ne le figure pas sur ma planche, c'est que le style de cette monnaie ne s'éloigne pas assez de celui des deux deniers au temple que je donne sous la figure 11.

très-corrompue; or, l'identité du coin d'une face indique assez qu'elles sortent du même atelier (1); ces deniers pèsent : l'un gr. 1.52, l'autre gr. 1.44.

Aujourd'hui j'ai un argument de plus à produire en faveur de mon attribution à Charlemagne du denier de Bourges, c'est l'apparition d'une monnaie analogue de Pepin I que Louis le Débonnaire fit roi d'Aquitaine dès 814, c'est-à-dire de Pepin I succédant immédiatement à Charlemagne. Or les deniers à l'effigie de Lothaire qui accompagnaient ceux de Pepin, semblent fixer l'époque de l'enfouissement de ce petit trésor; cette époque précéderait peut-être encore l'année du couronnement de Lothaire, 825; ce seraient ainsi les premières monnaies de Louis I, de Pepin et de Lothaire. Si donc on ne peut contester à Charlemagne ses deniers à effigie frappés en *Italie*, à *Rouen*, à *Arles* et à *Trèves*, il faudrait bien motiver l'exception faite pour une monnaie analogue frappée à Bourges, et surtout solidement justifier l'attribution à Charles le Chauve d'un *type inconnu pour son règne*. Ce n'est pas tout; le denier au nom de Charles offre encore cette particularité assez remarquable qu'il porte le buste tourné à gauche, attitude que prend celui de Charlemagne sur un de ses deniers, mais qui a disparu sous le règne de Louis le Débonnaire, lorsque les profils sont invariablement tournés à droite.

Il me reste à donner la description et le poids de quelques deniers de ma planche au nom de l'empereur Lothaire.

(1) Ils sont probablement de Sens; en effet je possède un denier de Louis I pour cette ville (SENO | NES en deux lignes) dont le style se rapporte très-bien à celui de mes deux deniers au temple.

- Av.* ✠ LVTHARIVSIMP, croix et boules.
Rev. XPISTIANA RELICO (*sic*), temple sur deux degrés,
la croix qui le surmonte est accostée de deux
points.
Poids, 1.52. — Pl. XVIII, fig. 8.

Ce denier, parfaitement conservé, est d'un beau style et rappelle les meilleurs produits du règne de Louis le Débonnaire.

- Av.* ✠ HLOTARIVSIMP, croix et boules.
Rev. XPISTIANA RELIGIO, temple d'une forme toute
différente; on remarque que le graveur du coin
avait oublié le premier I dans le mot RELIGIO et
qu'il l'a intercalé ensuite, mais il est à peine
visible.
Poids, 1.60. — Pl. XVIII, fig. 9.

Ce denier, qui est à fleur de coin, porte des caractères d'une maigreur excessive et d'un style assez incorrect.

- Av.* ✠ HLOTHARIVS IMP, croix et boules.
Rev. VIRIDVNVMCIVIS, temple, etc.
Poids, 1.53. — Pl. XVIII, fig. 10.

Ce denier, d'une conservation très-pure, accuse également des caractères fort maigres, mais ils sont très-fins, et le style de la pièce est, en général, correct et gracieux.

- Av.* ✠ IOTAMUS INERAT, croix et boules.
Rev. DORESTATVS MON, temple, etc.
Poids, 1.63.

Av. ✠ IOTAMVS IPNEIRAT, écrit à rebours ; croix et boules.

Rev. Comme la pièce précédente.

Poids, 1.68.

Pour ces deux deniers voy. n° 11 de la même planche ; ils sont, l'un et l'autre, parfaitement conservés, mais d'une facture grossière et négligée.

DE COSTER.

